

### Présents :

Gérard MARTIN, Jacky BARBE, Francine CALIPPE, Elisabeth CHAINE, Régine LEMESRE, Jean-Louis MOURARET, Francis CHABANE, Marie-Hélène CHOTIN, Sébastien ROURE, Anne PLANET, Elisabeth VANNIERE, Jessica KONARZEWSKI, Stéphane GEDE.

### Représentés:

Monsieur ARRES Patrice par Madame CHAINE Elisabeth,  
Monsieur BLANC Jean-Claude par Monsieur CHABANE Francis

### Secrétaire de séance:

Jessica KONARZEWSKI

### Vote du budget prévisionnel de la zone artisanale

<u>Fonctionnement</u>	Recettes 10 244,00	Dépenses 10 244,00
<u>Investissement</u>	Recettes 122 166,00	Dépenses 122 166,00
<u>TOTAL</u>	132 410,00	132 410,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le budget zone artisanale.

### Clôture du budget annexe ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Annexe "Ordures Ménagères" est toujours ouvert à ce jour.

Compte tenu de l'adhésion de la Commune de Rosières à la Communauté des Communes du Pays Beaume Drobie et de la prise de compétence Ordures Ménagères par cette dernière, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il précise que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisés au cours de l'exercice 2014. Le précepteur continuera de suivre les dossiers des personnes concernées par des dettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la clôture du budget annexe "Ordures Ménagères".

### Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires en section d'investissement, sur l'opération 118 "CITERNE INCENDIE" et sur l'opération 104 " AMENAGEMENT CENTRE BOURG Quartier GENETTE" afin de permettre le paiement des factures correspondantes. Il convient donc d'approuver la décision modificative suivante :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	Recettes	Dépenses
022 Dépenses imprévues	0.00	- 3 023.00
023 (042) Virement à la section d'investissement	0.00	3 023.00
<b><u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u></b>	0.00	0.00
<b><u>Investissement</u></b>	Recettes	Dépenses
2111-104 Terrains Achat	0.00	+ 3 000.00
2256-118 Achat citerne incendie	0.00	+ 23.00
021-00 (040) Virement de la section de fonctionnement	+ 3 023.00	
<b><u>TOTAL INVESTISSEMENT</u></b>	<b>3 023.00</b>	<b>3 023.00</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>3 023.00</b>	<b>3 023.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

### **Commission communale des impôts directs**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650-1 paragraphe 3 du Code Général des Impôts prévoit que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi, convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour la commune de Rosières.

Cette commission, outre le maire, qui en assure la présidence, comprend six commissaires pour les communes de plus de 1000 habitants.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Cette liste de présentation doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants ;

Vote : 14 pour et 1 abstention

### **Marchés estivaux de Rosières – Tarifs et convention 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché estival de Rosières créé le 28 juin 1993 a lieu chaque année tous les lundis matins de fin juin à début septembre.

Il rappelle la dissolution de l'association Rosières Animation qui gérait les marchés nocturnes du jeudi durant la même période de l'année

La nouvelle équipe municipale a rouvert le dossier en maintenant les marchés du lundi matin et reprenant la gestion des marchés du jeudi. Monsieur le maire précise que la Mairie de Rosières a passé un accord avec la Mairie de Joyeuse. Celle-ci nous met à disposition un agent communal, à savoir la placière, qui prendra en charge non seulement le placement des forains mais également l'enregistrement des recettes des deux marchés. Une convention de mise à disposition est établie entre les deux parties.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les modalités de mise en place, d'organisation, et les conditions générales et autres réglementations sont établies par arrêté.

Il propose les tarifs suivants concernant les marchés diurnes estivaux et la création de tarifs pour les marchés nocturnes :

Marchés DIURNES estivaux :

- 4 € les 2 m et 1 € le mètre supplémentaire

Marchés NOCTURNES estivaux :

- 5 € les 2 m et 1,50 € le mètre supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés vote pour.

### **Programme local de l'habitat**

Le conseil ne possédant pas assez d'éléments pour donner un avis la délibération est reportée.

### **Divers**

- ❑ création d'une association « les puces rosiéroises » qui va prendre en charge les vides greniers et puces sur la commune. Le premier vide grenier aura lieu le dimanche 22 juin.
- ❑ Retard des travaux du pont : l'explication vient d'une fuite sur un tuyau de refoulement.
- ❑ Le directeur de la poste de Joyeuse a fait part de la fermeture de la poste de Rosières du 15 juillet au 23 août. L'ensemble du conseil fait remarquer que c'est regrettable pour la commune en période de forte affluence touristique.
- ❑ Mr Chabane est désigné référent de la commune auprès du sictoba.

La séance est levée à 23 heures.